



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES TRANSPORTS DE L'ALGÉRIE

(Note présentée par l'Algérie)

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Ministres,
Excellences, Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Veillez me permettre, Monsieur le Président, de vous exprimer mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette auguste Assemblée et vous exprimer mes remerciements pour m'avoir offert l'opportunité d'avancer quelques propos dans le cadre du débat général.

Je désobéirais aux devoirs si j'oubliais d'adresser également mes remerciements chaleureux à Monsieur le Secrétaire général et au Président du conseil en les priant de les partager avec ceux et celles qui ont bien voulu contribuer à la préparation et à la tenue de cette rencontre.

L'on ne peut parler d'aviation civile sans évoquer son rôle sur le plan social, économique et environnemental. Le bien-être des peuples, leur prospérité sont autant d'éléments qui s'inscrivent dans le sillage d'un développement durable du transport aérien.

L'on ne peut parler, aussi, d'aviation civile sans évoquer la question cruciale de sa sûreté et de sa sécurité. En effet, la communauté internationale est arrivée à cette prise de conscience collective d'un devoir, voire d'une nécessité et d'une responsabilité que nous devons tous assumer individuellement et collectivement et qui exige davantage d'efficacité, dans un contexte marqué par le bouleversement des rapports politiques et économiques. Monsieur le Président.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de s'interroger sur l'existence de normes et de pratiques, qui présupposent la régularité et l'ordre et destinées à servir de règles dans les relations quotidiennes entre ses membres, pour un développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, celles-ci ne souffrant aucun doute, mais bien sur celle des capacités et moyens matériels, techniques et financiers permettant à l'ensemble des pays, et sans distinction, d'appliquer ces normes et mettre en place les mesures adéquates pour éliminer tous les risques éventuels.

¹ Versions anglaise, arabe et française fournies par l'Algérie.

Depuis notre dernière Assemblée en septembre 2010, plusieurs rencontres régionales et internationales se sont tenues dans la perspective de renforcer les moyens et les mesures internationales pour rendre le transport aérien et l'aviation civile en général, plus performants, plus sûrs et au service de ses usagers et, aussi, à leur portée. Je fais allusion ici, plus particulièrement, à la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, qui s'est tenue en septembre 2012, et à la 6^e Conférence mondiale de transport aérien, tenue en mars dernier, que l'Algérie a eu le privilège de présider.

Monsieur le Président,

Consciente de l'importance de ces normes et pour donner suite aux recommandations de ces conférences, l'Algérie a répondu favorablement aux programmes universels de notre organisation concernant l'audit de supervision de la sécurité et de la sûreté USOAP et celle de la sûreté USAP. Leur élargissement et leur poursuite requièrent à notre avis une grande importance.

Les résultats des audits ont été renforcés par l'introduction d'un projet d'amendement, de la loi n° 98-06 du 27 juin 1998, fixant les règles générales relatives à l'aviation civile, et que prévoit: l'exigence du Programme national de sécurité de l'aviation civile (PNS) et du Programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC) ; et la précision des missions d'inspection et du contrôle effectuées par l'autorité chargée de l'aviation civile.

Consciente de sa responsabilité en matière de coordination du trafic dans le corridor Europe/Afrique et à l'intérieur de son propre espace aérien, l'Algérie a lancé un projet ambitieux pour la partie Sud de la FIR Alger, alors que de nouvelles tours de contrôles sont en cours de réalisation au niveau de cinq aéroports internationaux.

Parallèlement, des progrès significatifs ont été accomplis pour doter l'ensemble des aéroports par des équipements de sécurité et de sûreté nécessaires.

Monsieur le Président,

L'homme a toujours été fasciné par le « ciel ». Il a toujours cherché à développer ses capacités pour conquérir l'espace en forgeant l'outil sophistiqué sans penser à l'équilibre si nécessaire et si délicat entre la technologie et l'environnement.

Aujourd'hui, l'image d'un monde solidaire et conscient de l'importance de la préservation de l'environnement et le devoir de chaque État de veiller à sa protection se concrétise de plus en plus et de manière saisissante, pour la recherche de « l'intérêt général de l'humanité » toute entière et du « bien commun », dans le cadre d'une responsabilité commune, mais différenciées, ainsi que la responsabilité historique des pays développés, et des processus de la convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'ampleur que prend l'aviation civile et l'intensité du trafic aérien que cela pourrait engendrer militent en faveur du renforcement de la coopération et des échanges d'expertises et d'expériences, tant sur le plan international que régional, qui est essentielle pour la coordination de toutes des actions et la mise en œuvre des pratiques qui répondent aux exigences de l'heure pour lutter contre toutes les formes pouvant porter atteinte à la sûreté et la sécurité de l'aviation tels le terrorisme et les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile.

Je vous remercie.